

!!! Demande à formuler AVANT le 26 mai !!!

**Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence
pour formation syndicale**

NOM Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Mme le recteur
s/c de M. [ou Mme] ,
Proviseur [ou Principal] de.....

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **mardi 26 juin 2018** pour participer à un stage de formation.

Cette journée se déroulera à **la bourse du travail de Grenoble**. Elle est organisée par le SNES-FSU Isère sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J .O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À le
Signature



Coupon réponse à envoyer au snes

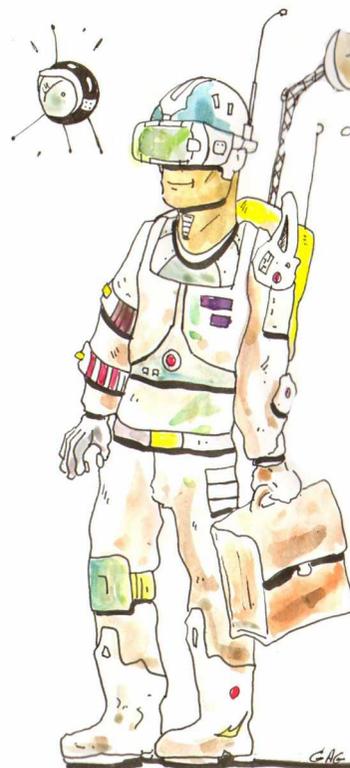
■ Nom : Prénom :
■ Etablissement : Tel :

Je m'inscris au stage syndical du 26 juin 2018.

A renvoyer par courrier à Snes 38 32 bd de l'Europe 38100 Grenoble ou par mail à snes.fsu38@wanadoo.fr

**« Le NUMÉRIQUE
dans l'Éducation Nationale
Y voir plus clair »**

Le prof du futur



Je garde la sacoche,
ça fait plus classe!

**Ouvert à tous,
syndiqués ou
non**

**Stage syndical
Mardi 26 juin 2018
de 9h à 17h
à la bourse du travail
de Grenoble**



SNES Isère
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe – 38100 Grenoble

04 76 23 14 18 –
snes.fsu38@wanadoo.fr



Le Stage syndical : un droit pour chacun !

Chaque agent dispose d'un capital de 12 jours par an pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

L'absence est de droit à condition de formuler la demande 1 mois avant la date du stage. (cf modèle p.4)

Le délai passé, il est toujours possible d'en faire la demande. Elle peut être acceptée, éventuellement avec rattrapage des heures.

En cas de question ou de problème, n'hésitez pas à contacter le correspondant SNES de l'établissement ou la section départementale.

Au programme

Le déploiement du numérique dans l'Éducation Nationale interroge. Nous vous proposons des interventions pour amorcer la réflexion et du temps pour échanger et débattre.



Quelques questions qui seront abordées

Quelles implications sur notre quotidien d'enseignant ?

L'innovation numérique : un progrès pédagogique ? sans danger pour les élèves ?

Quels enjeux de société ? Jusqu'où dématérialiser ?

Plusieurs intervenants se succéderont pour apporter leur éclairage dont un philosophe, des collègues du national ...



Comment participer ?

1. Demander l'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement en complétant le modèle ci-dessus avant le 26 mai 2018.

Il n'est pas nécessaire de fournir une convocation. Une non-réponse de l'administration vaut accord. Si vous n'avez pas de nouvelles de votre demande, c'est donc que tout est bon !

2. S'inscrire auprès de la section départementale en envoyant un mail précisant Nom, Prénom, Établissement, Téléphone. N'oubliez pas de préciser si vous souhaitez manger.

3. Le jour du stage, on vous remettra une attestation de présence au cas où votre chef d'établissement la demanderait.

